



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

21 mars 2018

Cité Universitaire de Paris





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

# VIVRE SA RETRAITE A L'ETRANGER

**Conférence animée par**

**Le Cleiss**

**L'Assurance Retraite**

**Le CNAREFE**

**Humanis**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## I. VOS DROITS DANS LE CADRE DES ACCORDS INTERNATIONAUX DE SECURITE SOCIALE

**Mme Anne HAUTEFEUILLE**, Directrice adjointe des Affaires juridiques  
au Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité Sociale (Le Cleiss)

## II. LA RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL

**Mme Virginie BARRET**, Adjointe de la Directrice et Responsable de Département  
Direction des relations internationales et de la conformité,  
Caisse nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)

## III. VIVRE SA RETRAITE À L'ÉTRANGER : VOS DROITS

**Mme Cécile BABEF**, Pilote du CNAREFE (Centre National des Retraités de France à l'Étranger),  
Direction de la Clientèle et de l'Accès aux Droits de la CPAM de Seine-et-Marne

## IV. LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS À L'ÉTRANGER

**M. Mehmet GOKTAS**, Direction des Activités Internationales (Groupe Humanis)



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

# I. VOS DROITS DANS LE CADRE DES ACCORDS INTERNATIONAUX DE SECURITE SOCIALE

**Mme Anne HAUTEFEUILLE,**

Directrice adjointe des Affaires juridiques  
au Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité Sociale  
(Cleiss)



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## LE CLEISS EN BREF

- **Établissement public national**
- **Organisme de liaison français garant de la bonne application des instruments internationaux de sécurité sociale,**
- **Informe et conseille les personnes sur leur protection sociale** lorsqu'elles sont en situation de mobilité internationale
- **Objectif : contribuer à la continuité de vos droits** lorsque vous passez d'un pays à un autre
- **Source d'informations sur les dispositions prévues par les différents accords internationaux** et sur les législations étrangères de protection sociale ([www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr))



## VOTRE RETRAITE À L'ÉTRANGER : RESIDENCE OU SEJOUR ?

- **1<sup>er</sup> critère déterminant vos droits à la protection sociale : serez-vous en résidence ou en séjour dans le pays étranger ?**
- **Résidence** : plus de 6 mois hors de France
- **Séjour** : temporaire (vacances...)

**Selon votre situation, quels sont vos droits ?**



## RÈGLEMENTS EUROPÉENS, CONVENTION DE SÉCURITÉ SOCIALE, OU HORS ACCORD ?

- 2<sup>nd</sup> critère déterminant vos droits à la protection sociale : l'Etat où vous résiderez est-il lié à la France par un accord de sécurité sociale ?
- Trois situations possibles :
  1. Cet Etat est situé dans la zone Union européenne, Espace économique européen-Suisse, où les règlements européens sont applicables.
  2. Cet Etat a signé une convention bilatérale de sécurité sociale avec la France (41 accords)
  3. Cet Etat n'a pas signé d'accord avec la France.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

## Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## PAYS CONCERNÉS PAR CES ACCORDS

- Vos droits résultent de ces accords, compte tenu de votre nationalité et de votre statut de pensionné.
- Pays de la zone UE/EEE/Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République Slovaque, Roumanie, Royaume Uni, Slovénie, Suède / Islande, Liechtenstein, Norvège / Suisse
- Pays hors Europe, 41 accords bilatéraux : Algérie, Andorre, Argentine, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Congo, Corée, Côte d'Ivoire, États-Unis, Gabon, Guernesey, Inde, Israël, Japon, Jersey, Kosovo, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Niger, Nouvelle Calédonie, Philippines, Polynésie française, Québec, Saint-Marin, St-Pierre-et-Miquelon, Sénégal, Serbie, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay.



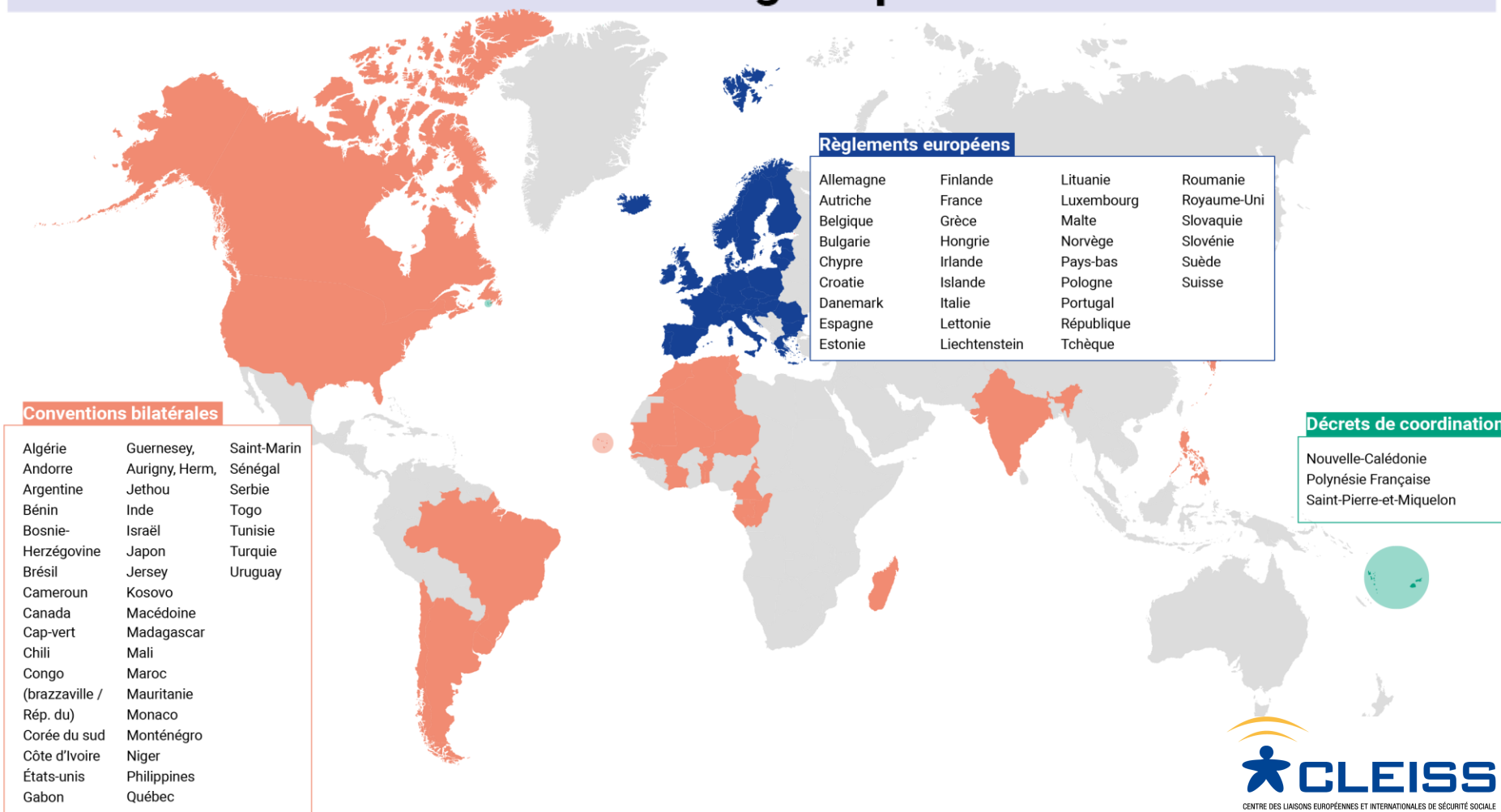
Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

## Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

### Les accords de sécurité sociale signés par la France dans le monde





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

# VOS DROITS : LES SOINS DE SANTÉ

## Pour les bénéficiaires des règlements européens

### SITUATION 1

1. **Si vous avez une pension de retraite française uniquement**, et si vous partez vivre votre retraite dans un Etat membre de la zone UE, Norvège, Islande, Lichtenstein, et Suisse, et où vous résidez.

**Vous restez assuré du régime français.**

**Vous avez également droit aux prestations maladie du pays de résidence**

Pour cela, remettez à la caisse maladie locale le formulaire S1 délivré par votre caisse de retraite.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## VOS DROITS : LES SOINS DE SANTÉ

### Pour les bénéficiaires des règlements européens

#### SITUATION 1

**Pour les soins reçus en France, vous restez rattaché à votre dernière caisse d'assurance maladie française** : elle vous délivrera une carte vitale + **la CEAM**, pour vos déplacements dans d'autres Etats de la zone UE-EEE-Suisse, donc en dehors de la France et de votre Etat de résidence.

**Vos ayants-droit**, s'ils sont reconnus comme tels par l'Etat de résidence, ils bénéficient des mêmes droits que vous.

**Vous êtes redevable de cotisations sur votre pension française.**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

## Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris



## VOS DROITS : LES SOINS DE SANTÉ La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

**Elle est valable uniquement dans les pays de l'UE, Suisse, Norvège, Islande et Lichtenstein, et elle prouve votre qualité d'assuré social en France**

**Elle permet votre prise en charge dans le secteur public de l'Etat dans lequel vous avez besoin de soins médicalement nécessaires. Ces soins sont dispensés dans les mêmes conditions et tarifs que pour les assurés locaux**

**Selon l'Etat où sont reçus les soins, vous avancerez ou non les frais. Vous pouvez vous faire rembourser sur place ou à votre retour en France. Dans ce cas vous choisirez de vous faire rembourser sur la base des tarifs locaux, ou français.**

**La CEAM ne se substitue pas à une assurance privée (en cas de frais médicaux très élevés) ou à une assurance rapatriement.**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## VOS DROITS : LES PRESTATIONS FAMILIALES

**Si vous avez encore des enfants à charge et partez résider avec eux dans un Etat visé par les règlements européens, vous pourrez bénéficier des prestations familiales françaises exportables.**

**Mais vos droits seront examinés compte tenu de la situation de l'ensemble de la famille et des droits prioritaires qui peuvent exister dans le pays de résidence (activité professionnelle du conjoint dans ce pays par exemple).**



## VOS DROITS : LES SOINS DE SANTÉ

### Pour les bénéficiaires des règlements européens

### SITUATION 2

2. Si vous avez **AUSSI une pension de votre Etat de résidence, ou si vous y exercez une activité professionnelle** vous ouvrant droit à l'assurance maladie

**Vous ne serez plus assuré du régime français, mais relèverez de la législation de l'Etat de résidence.** Quand vous viendrez en France, vous devrez disposer d'une CEAM ou d'une autorisation de vous faire soigner (S2 ou E 112) délivrée par l'institution locale. Vos ayants-droit seront pris en charge par l'Etat de résidence selon la législation de cet Etat.

**Il n'y aura pas de retenues de cotisations sur votre pension française. Il y aura des cotisations à payer selon la législation de l'Etat de résidence.**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## ETATS LIES A LA FRANCE PAR UN ACCORD AVEC DES DISPOSITIONS SUR LES SOINS POUR LES PENSIONNÉS

Les accords avec l'**Algérie**, la **Tunisie**, le **Maroc**, la **Turquie**, les Etats issus de l'**ex-Yougoslavie**, **Andorre**, **Monaco**, le **Québec**, le **Chili** ainsi que les décrets de coordination avec 3 collectivités territoriales d'outre mer, prévoient des dispositions.

Le pensionné et ses ayants-droit résidant en **Andorre**, **Monaco**, **Québec** ou l'une des trois collectivités d'outre mer (**Saint-Pierre et Miquelon**, **Polynésie**, **Nouvelle-Calédonie**) et venant séjourner en France peuvent être pris en charge dans le cadre de l'accord.

De plus la législation française permet de prendre en charge les frais médicaux pour le pensionné résidant à l'étranger lorsqu'il vient séjourner en France. Pour cela, il convient de s'inscrire au CNAREFE pour les pensionnés du régime général. **Attention : le conjoint et ses enfants ne bénéficient pas de ces dispositions.**

Dans tous ces cas une cotisation d'assurance maladie est retenue sur la pension.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## VOS DROITS DANS LES AUTRES ETATS

**Pas de droit dans l'Etat de résidence (prévoir une assurance sur place)**

La législation française permet de prendre en charge les frais médicaux pour le pensionné français (et étranger sous certaines conditions) lorsqu'il vient séjourner en France.

**Attention :** le conjoint et les enfants ne bénéficient pas de ces dispositions.

Une cotisation d'assurance maladie est retenue sur la pension.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

**VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?**

Retrouvez des fiches pratiques complètes sur le site du Cleiss :

[www.cleiss.f](http://www.cleiss.f)

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**



**CLEISS**

CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

21 mars 2018

Cité Universitaire de Paris





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## **II. LA RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL**

**Mme Virginie BARRET**

**Ajointe de la Directrice des relations internationales et de la conformité,  
Caisse nationale d'Assurance Vieillesse  
(CNAV)**



# LA RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL

## I. Le paiement des retraites et contrôle d'existence

↪ Les retraites du régime général sont versées à terme échu, le 9 de chaque mois, à l'établissement bancaire (tenir compte du délai interne à l'établissement bancaire et des modalités du pays de résidence)

↪ Un justificatif d'existence, qui doit être authentifié par les autorités locales, est demandé une fois par an.

A défaut de renvoi dans les délais de ce document, le paiement de la retraite est suspendu.



## LA RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL

↪ **L'Assurance Retraite développe des échanges dématérialisés et automatisés d'information sur les décès** avec des pays de l'Union européenne.

### Conséquences :

↪ **Démarches facilitées** pour les assurés résidant à l'étranger et percevant une pension du régime général (l'assuré doit être identifié) ;

↪ **Gestion plus aisée pour les organismes de retraite concernés**

↪ **Pays concernés :**

- **Allemagne** depuis décembre 2015 (49 000 retraités)

- **Luxembourg** (4 000 retraités) et la **Belgique** depuis décembre 2016 (57 000 retraités)

- **Espagne**, au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (184 000 retraités), et **Danemark** (633 retraités)

- **A l'avenir : Italie** (83 000 retraités) et **Pologne** (3 200 retraités)

- **Contacts pris avec le Portugal** (178 000 retraités) et les **Pays-Bas** (3 200 retraités)



## LA RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL

### II. – Les autres prestations exportables

En cas de décès : le conjoint survivant âgé de 55 ans et plus

↳ Pension de réversion, sous condition de ressources

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le plafond annuel :

- Pour une personne seule : 20 550,40€
- Pour un ménage : 32 880,64€

**Les contrôles de ressources → après attribution**

Circuits de demande et de paiement et les justificatifs d'existence identiques à ceux du droit personnel.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## LA RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL

**En cas de décès : le conjoint survivant âgé de moins de 55 ans**

↪ **allocation de veuvage** (temporaire, montant forfaitaire)

- sous condition de résidence en France,

- ou possibilité d'une autre résidence (compte tenu des accords) selon la nationalité du conjoint survivant ou de l'assuré décédé, dans un pays en coordination (UE – EEE – Suisse), en convention bilatérale ou Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.



## LA RETRAITE DU RÉGIME GÉNÉRAL

### III. – Les prestations non exportables

- L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA – minimum vieillesse) :
- **Attribuée et servie sous conditions de ressources...**  
(au 01/04/2017 : plafond annuel Personne seule: 9 638,42€ – Ménage : 14 963,65€)
- **... et sous condition de résidence en France** (métropole et DOM).



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

21 mars 2018

Cité Universitaire de Paris





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## III. VIVRE SA RETRAITE À L'ÉTRANGER : VOS DROITS

**Mme Cécile BABEF**

**Pilote du CNAREFE (Centre National des Retraités de France à l'Étranger),  
Direction de la Clientèle et de l'Accès aux Droits de la CPAM de Seine-et-Marne**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## CONTEXTE DE CREATION DU CNAREFE

Les retraités pensionnés du Régime Général français expatriés disposent d'un droit permanent à la prise en charge de leurs frais de santé à l'occasion de séjours temporaires en France.

### Article L.160-3 du Code de la Sécurité Sociale

*Lorsqu'ils résident à l'étranger et n'exercent pas d'activité professionnelle, bénéficient, lors de leurs séjours temporaires en France, de la prise en charge de leurs frais de santé prévue à l'article [L. 160-1](#), sous réserve que la prestation susceptible d'ouvrir droit à cette prise en charge ne soit pas celle mentionnée à l'article [L. 161-22-2](#) :*

*1° Les titulaires d'une pension ou rente de vieillesse ou d'une pension de réversion servie par un régime de base de sécurité sociale français*

*(...)*



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## CONTEXTE DE CREATION DU CNAREFE

**Auparavant** → démarches complexes et méconnues pour réactiver ses droits à l'Assurance Maladie le temps du séjour en France.

**Risques :**

- Retard dans l'ouverture des droits ;
- Non recours aux soins ;
- Absence de prise en charge par l'Assurance Maladie.

**En 2012** → engagement du Directeur Général de la CNAM à simplifier et uniformiser la procédure et les démarches.

**Le 1/1/2014** → création du CNAREFE, le Centre National des Retraités de France à l'Étranger ; gestion confiée à la CPAM de Seine-et-Marne.





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## POUR QUI ?

Le CNAREFE gère les dossiers des retraités :

- de toutes nationalités,
- titulaires d'une pension mensuelle du Régime Général français,
- résidant hors UE/EEE/Suisse (la couverture maladie des retraités résidant en UE/EEE/Suisse est régie par les règlements européens),
- non adhérents à la CFE, la Caisse des Français de l'Étranger (l'adhésion volontaire à la CFE moyennant le versement de cotisations supplémentaires permet de disposer d'une couverture maladie étendue).



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

## Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## POUR QUI ?

### A noter :

- Rattachement d'une personne majeure à la charge du retraité expatrié sur son dossier → uniquement en cas de convention bilatérale ou de décret de coordination entre la France et le pays de résidence à l'étranger le prévoyant (Andorre, Monaco, Québec, Nouvelle Calédonie, St Pierre-et-Miquelon, Polynésie Française).**
  
- Séjour en France des retraités étrangers → titre de séjour en cours de validité obligatoire pour maintenir les droits à l'Assurance Maladie (autre que visa Schengen : assurance privée).**
  
- Retour définitif sur le territoire français : signalement immédiat au CNAREFE et à la CPAM du lieu de résidence en France.**



## LES COTISATIONS (CAS GENERAL)

### Résidence fiscale hors de France :

- Exonération de la Cotisation Sociale Généralisée (CSG) :** jusqu'à 8,3 % pour les résidents en France ;
  
- Exonération de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) :** jusqu'à 0,5% pour les résidents en France ;
  
- Exonération de la Contribution de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) :** jusqu'à 0,3% pour les résidents en France ;
  
- 3,2% de cotisation à l'Assurance Maladie sur la retraite de base des salariés et 4,2% sur la retraite complémentaire des salariés**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## LES COTISATIONS

**Vous pouvez être exonéré de ces dernières cotisations à condition de résider :**

- dans un Etat de l'Espace économique européen, en Suisse ou à Monaco ;
- ou dans un Etat lié à la France par une convention de sécurité sociale qui le prévoit ;
- et de pouvoir prouver que vous êtes affilié au régime local d'assurance maladie.

**A noter :** Aucune cotisation supplémentaire n'est prélevée pour être affilié(e) au CNAREFE.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## POUR QUOI ?

Le CNAREFE délivre le droit de base

La prise en charge par l'Assurance Maladie, via le CNAREFE :

➤ Porte sur les soins dispensés en France à l'occasion d'un séjour temporaire sur le territoire français (limite de 180 jours par an, résidence fiscale hors de France) ;

➤ S'effectue dans les conditions de droit commun applicable sur le territoire français.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## POUR QUOI ?

Le CNAREFE ne permet pas :

- **La prise en charge des soins dispensés à l'étranger**, y compris dans le pays de résidence et y compris en UE/EEE/Suisse ;
- **La prise en charge de produits pharmaceutiques délivrés** en une seule fois pour plus de 3 mois ;
- **L'accès à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire** (sujette à condition de résidence pérenne en France).

**A noter** : Les bénéficiaires du CNAREFE sont dispensés du parcours de soins ce qui signifie qu'ils n'ont pas à déclarer de Médecin Traitant.





## LE PROCESSUS D'INSCRIPTION AU CNAREFE

L'assuré(e)	Le CNAREFE
<p>1</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ S'inscrit en ligne sur <a href="http://www.ameli-rfe.fr">www.ameli-rfe.fr</a></li></ul> <p><u>Avantages</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Simple (97%*) et rapide (99%*).</li><li>✓ Affiliation avant le séjour en France : continuité des droits.</li><li>✓ FAQ complète sur la page d'accueil.</li></ul> <p><i>*Enquête de satisfaction : 377 répondants d'avril à juin 2017.</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Demande l'ouverture de son compte personnel ameli.</li></ul> <p><u>Avantages</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Consultation des remboursements (sauf cpte banc. étranger).</li><li>✓ Téléchargement de l'attestation de droits.</li><li>✓ Suivi commande de carte Vitale, déclaration vol, perte.</li><li>✓ Communication par mail depuis la messagerie sécurisée.</li></ul>	<p>2</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réceptionne la demande d'inscription en ligne.</li><li>• Etudie les droits de l'assuré(e) : procédure simplifiée grâce à des outils partagés avec l'Assurance Vieillesse.</li><li>• Adresse un mail de bienvenue sous 3 à 4 semaines demandant les pièces justificatives nécessaires.</li><li>• Adresse par mail le code d'accès provisoire au compte personnel ameli.</li><li>• Délivre le cas échéant un formulaire de demande de carte Vitale à l'assuré par voie postale.</li></ul> <p><u>A noter</u> : Le CNAREFE réoriente les assurés qui ne peuvent s'ouvrir des droits à l'Assurance Maladie vers l'interlocuteur compétent.</p>
<p>3</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Retourne les pièces justificatives demandées.</li><li>• Complète le formulaire de délivrance de carte Vitale ou finalise la procédure via son compte personnel ameli.</li></ul>	<p>4</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vérifie la conformité des pièces justificatives et valide l'affiliation de l'assuré(e).</li><li>• Adresse un mail de confirmation d'inscription à l'assuré(e).</li></ul> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si les pièces justificatives n'ont pas été réceptionnées, clôture les droits et invalide la carte Vitale.</li></ul>



## LES ENGAGEMENTS DE SERVICE DU CNAREFE

- **Un traitement du formulaire de demande** d'affiliation en 5 jours ouvrés.
- **Un taux de décroché** aux appels téléphoniques de 90%
- **Un taux de 97 % de réponse aux mails** en 7 jours ouvrés.
- **Un taux de 90 % de réponse aux réclamations** en 21 jours calendaires.
- **Un remboursement des soins** par la carte Vitale en 7 jours.

### Résultats 2017

- ➔ **99,6 %** des formulaires traités en 5 jours ouvrés.
- ➔ **94,2 %** de taux de décroché.
- ➔ **99 %** de réponse aux mails en 7 jours ouvrés.
- ➔ Moyenne de **6,4 jours** de délai de remboursement des soins  
(utilisation carte Vitale)



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## COMMENT CONTACTER LE CNAREFE ?

📞 La demande d'inscription se fait uniquement en ligne depuis le site [www.ameli-rfe.fr](http://www.ameli-rfe.fr)

3 canaux de contact pour les demandes de renseignements :

☎ **Un numéro de téléphone dédié** → + 33 811 701 005 de 8h30 à 17h00, heures françaises, du lundi au vendredi (sauf jours fériés en France).

💻 **Une messagerie sécurisée** → depuis votre compte **personnel ameli** une fois celui-ci créé.

✉ **Une adresse postale unique dédiée** → CPAM de Seine-et-Marne – CNAREFE – 77605 Marne-La-Vallée Cedex 03.

A noter : Le CNAREFE ne dispose pas d'accueil physique.





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

21 mars 2018

Cité Universitaire de Paris





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

### **III. LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS** **À L'ÉTRANGER**

**M. Mehmet GOKTAS,**  
Direction des Activités Internationales (Groupe Humanis)



# LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS À L'ÉTRANGER

## Rappels

- Résidents en France : soins pris en charge par la CPAM de la région
- Résidents à l'étranger :
  - Pas de prise en charge hors de France par la CPAM,
  - Retraités français de l'étranger résidant hors UE/EEE/Suisse : CPAM de Seine-et-Marne, CNAREFE (Centre National des Retraités de France à l'Etranger) pour une personne non-adhérente CFE.
  - Retraités français de l'étranger résidant dans la zone UE/EEE/Suisse : rattachement au régime local via formulaire S1. Soins en France, dernière caisse d'assurance maladie dont vous relevez avant de quitter la France.



# LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS À L'ÉTRANGER

## I- Quelle couverture à l'étranger ?

- **UE/EEE/Suisse** = portabilité des droits via le formulaire S1 en vue de bénéficier de l'assurance maladie locale
- **Autres pays / La Sécurité sociale des expatriés** : la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)
- **Assurance volontaire pour le risque « maladie-maternité »** des pensionnés résidents à l'étranger



## LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS À L'ÉTRANGER

### II - Quels coûts ? (2018)

En fonction du montant total des retraites brutes (base et complémentaire) :

- Si retraite > à 22 286 euros : *cotisation de 4,2 % prélevée sur les pensions françaises*
- Si retraite < à 22 286 euros : *cotisation forfaitaire : 234 euros par trimestre*

**Attention : les cotisations CFE s'ajoutent aux prélèvements obligatoires sur les retraites (taux applicables aux expatriés) :**

- **4,9% sur la pension de base et 5,9% sur la pension complémentaire pour le régime général.**
- **8,8% sur les retraites du régime des travailleurs indépendants.**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS À L'ÉTRANGER

### III - Quelles sont les personnes à charge ?

La cotisation CFE est une cotisation « famille » qui inclut donc la couverture des éventuels ayants droit.

**Quelle que soit leur nationalité ou leur pays de résidence, on nomme ayant droit :**

- **les enfants de moins de 20 ans sous réserve** qu'ils poursuivent leurs études
- **le conjoint, concubin, ou pacsé sous réserve** qu'il ne dispose pas de ressources personnelles
- **PUMA (Protection Universelle Maladie), 01/01/2016 = les conséquences sur le statut d'ayant droit\***



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS À L'ÉTRANGER

### IV - Quel est l'intérêt d'adhérer sans délai à la CFE ?

- **Des droits immédiats si adhésion dans les 3 mois** et coordination parfaite avec la Sécurité sociale française
- **Sinon délai de carence de 6 mois** et éventuellement rétroactivité de cotisations.



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

# LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS À L'ÉTRANGER

## V- Quels remboursements ?

- Remboursement de la Sécurité sociale,
- Continuité des « affections de longue durée ».



## LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS À L'ÉTRANGER

### VI - Les avantages et les limites de la CFE

#### Les avantages :

- **Pas de plafond** de remboursement annuel
- **Pas d'exclusion médicale**, pas de limite d'âge
- **Prise en charge des soins dans le monde entier** et en France pour l'ayant droit

#### Les limites :

- **Tarif unique de remboursement sur la base française**, quel que soit le pays des soins.
- La CFE ne couvre pas le rapatriement sanitaire

**D'où la nécessité de souvent prévoir une complémentaire santé adaptée !**



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

## LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS À L'ÉTRANGER

### VII - Le Pack senior CFE/Humanis

#### Principes & avantages :

- Un imprimé d'adhésion commun
- Un interlocuteur unique pour la mise en place du contrat
- Une garantie Assistance
- Un remboursement groupé des parts CFE et complémentaire



Avec **Humanis** et la **CFE**,  
votre santé est notre priorité





Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**



Humanis



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

**S'expatrier**

Mode d'emploi

Mercredi 21 mars 2018  
Cité Universitaire de Paris

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**

**VIVRE SA RETRAITE A L'ETRANGER**

Une conférence animée par

Le Cleiss  
Le CNAREFE  
L'Assurance Retraite  
Humanis



Prévoyance Santé Emploi Fiscalité Retraite

# S'expatrier

Mode d'emploi

21 mars 2018

Cité Universitaire de Paris

